



Pau, le 28 février 2017

Lundi 27 février se tenait le comité technique, à l'ordre du jour la réorganisation des services avec son corolaire : les suppressions et créations d'emplois.

Les différentes présentations par les 3 DGA amenèrent beaucoup d'interrogations, sans que pour autant, nous n'ayons eu d'éclaircissements sur :

- Les niveaux de management hiérarchiques et fonctionnels et leur lien ou non avec les régimes indemnitaires,
- Les incohérences entre les listes de postes supprimés et la liste des postes créés,
- Les critères de mobilités internes et de priorité des agents de la collectivité dont les postes sont supprimés ou transférés (ADT, Région),
- La prise en compte des frais de déplacements et l'allocation des moyens (locaux, véhicules...) pour que les mobilités imposées se fassent sans incidences sur le pouvoir d'achat.

De plus, le dimensionnement de l'ensemble des services n'a été donné qu'à titre d'information.

Les représentants du personnel, ainsi qu'un représentant de l'exécutif, ont unanimement dénoncé cette proposition de réorganisation, en votant contre.

Malgré cela, l'administration conformément aux textes, ne convoquera pas sous huitaine un autre comité technique, pour examiner à nouveau cette réorganisation.

Nous sommes en droit de nous interroger, devant l'importance de ce dossier, de ce qui doit prévaloir : les textes qui réglementent les CT, ou bien l'esprit de ces instances ?

Par contre, un Comité technique est programmé le 09 / 03 / 2017 pour le dossier des suppressions d'emplois, lui aussi, ayant fait l'objet d'un vote contre de tous les représentants du personnel.

Pourquoi l'exécutif craint-il tant d'inscrire à l'ordre du jour de ce nouveau CT la réorganisation de services ?

Où sont les promesses et les engagements pour un dialogue social apaisé ?